

CFAPSE- Épreuve individuelle - Module E9

GRILLE D'ÉVALUATION

(décret du 30 août 1991, arrêté du 8 novembre 1991, circulaire du 18 novembre 1991, note d'information du 23 mars 1992, fax du 26 octobre 1993)

NOM et Prénom du candidat

	Correct	Incorrect	Observations
Choix de la technique			
Choix du matériel			
Montage et vérification du matériel (livré complet, en bon état et en situation de stockage)			
Mise en oeuvre et efficacité de la technique			
Réalisation dans un délai compatible avec l'urgence de la situation			

Observations générales :

Décision du jury :

APTE

INAPTE

Note à l'attention du jury : L'épreuve pratique individuelle consiste, face à une situation donnée décrite par le jury, à mettre en oeuvre les techniques et matériels adaptés pour y remédier ; c'est la mise en situation. Elle ne dispense pas le candidat d'effectuer le bilan et d'assurer la surveillance de la victime simulée.

Pour l'intervention des techniques nécessitant l'intervention de plusieurs secouristes, le candidat examiné ne peut être tenu pour responsable des erreurs effectuées par les secouristes mis à sa disposition pour l'épreuve.

Le temps réel de ventilation associée ou non à un massage cardiaque externe doit être de deux minutes.

CFAPSE - Épreuve individuelle - Module E2, E6, E7, E8, ou E10

GRILLE D'ÉVALUATION

(décret du 30 août 1991, arrêté du 8 novembre 1991, circulaire du 18 novembre 1991, note d'information du 23 mars 1992, fax du 26 octobre 1993)

NOM et Prénom du candidat

	Correct	Incorrect	Observations
Choix de la technique			
Choix du matériel			
Montage et vérification du matériel (livré complet, en bon état et en situation de stockage)			
Mise en oeuvre et efficacité de la technique			
Réalisation dans un délai compatible avec l'urgence de la situation			

Observations générales :

Décision du jury :

APTE

INAPTE

Note à l'attention du jury : *L'épreuve pratique individuelle consiste, face à une situation donnée décrite par le jury, à mettre en oeuvre les techniques et matériels adaptés pour y remédier ; c'est la mise en situation. Elle ne dispense pas le candidat d'effectuer le bilan et d'assurer la surveillance de la victime simulée.*

Pour l'intervention des techniques nécessitant l'intervention de plusieurs secouristes, le candidat examiné ne peut être tenu pour responsable des erreurs effectuées par les secouristes mis à sa disposition pour l'épreuve.

CFAPSE- Épreuve collective

GRILLE D'ÉVALUATION

(décret du 30 août 1991, arrêté du 8 novembre 1991, circulaire du 18 novembre 1991, note d'information du 23 mars 1992, fax du 26 octobre 1993)

NOM et Prénom du candidat

	Correct	Incorrect	Observations
Prévention du suraccident			
Bilan et sa transmission			
Utilisation correcte du matériel			
Mise en oeuvre et efficacité de la technique			
Détection de l'aggravation par la surveillance			

Observations générales :

Décision du jury :

APTE

INAPTE

Note à l'attention du jury : L'épreuve collective porte sur l'aptitude du candidat à travailler en coordination au sein du groupe de quatre membres au moins. Elle peut être fondée sur un cas concret (d'une durée d'une heure environ) consistant à effectuer, sous la direction d'un membre du jury, une manœuvre portant sur le programme des modules E2, E3, E4, E5, E10 et permettant d'apprécier le comportement et la technique de chaque candidat.

Le candidat ne peut être jugé sur son aptitude à être chef d'équipe, ni rendu responsable de la maladresse ou de l'erreur d'un autre équipier. De même, les autres candidats exécutants ne seront pas tenus responsables d'un mauvais choix de celui qui dirige la manœuvre.